

HONORAIRES LIBRES

- Lorsqu'un avocat encaisse 1200 euros d'honoraires TTC,
- Il doit reverser au Trésor Public la TVA, soit 200 euros (TVA à 20%).
- Ses honoraires HT sont de 1000 euros.
- Sur cette somme, s'appliqueront ses charges, évaluées à 64,5 %*
- Ses honoraires nets (avant application de l'impôt sur le revenu) seront donc de 1000 (les revenus HT) X 0,355 (le résiduel après charges) = 355 euros
- Le ratio : honoraires TTC encaissés, 1200 euros honoraires nets, 355 euros, est de 3,38.

LORSQUE L'AVOCAT ENCAISSE	IL PERCOIT EN REALITE UN REVENU NET DE
500 TTC	$500 / 3,38 = 147,92$
1000 TTC	$1000 / 3,38 = 295,85$
2000 TTC	$2000 / 3,38 = 591,71$
3000 TTC	$3000 / 3,38 = 887,57$
4000 TTC	$4000 / 3,38 = 1183,43$
5000 TTC	$,38 = 1479,28$

- Autrement dit

POUR PRETENDRE A UN REVENU NET DE	L'AVOCAT DOIT ENCAISSER MENSUELLEMENT
1500 euros	5070 euros TTC
1800 euros	6084 euros TTC
2000 euros	6760 euros TTC
2500 euros	8450 euros TTC
3000 euros	10140 euros TTC
3500 euros	11830 euros TTC
4000 euros	13520 euros TTC

* Tableau de l'ANAAFA - Magazine « Maître, Le Mensuel de l'Avocat » (octobre 2016). Ratio : charges sur recettes encaissées concernant les cabinets individuels. Spécial stats 2015.